



Montréal, le 26 avril 2018

Monsieur Yves Rochon  
Directeur général de l'évaluation environnementale et stratégique  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la  
Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie Guyard, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Directeur général,

Le 21 mars dernier, le Conseil des ministres a pris une décision concernant le dossier d'opportunité du projet de prolongement de l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 à Laval et 640 à Bois des Filion. Ainsi, il a été décidé :

- d'approuver le projet d'autoroute à trois voies par direction, dont une voie réservée, comme solution optimale à long terme;
- de prévoir l'accès à la voie réservée aux autobus, au covoiturage et aux véhicules électriques.

À la suite de cette décision, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports désire poursuivre la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement afin de finaliser le processus d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement d'ici juillet 2018 en vue de l'obtention du décret requis.

Le projet retenu par le Ministère correspond essentiellement au scénario présenté dans le cadre de la procédure environnementale, à l'exception de quelques différences :

- la voie réservée est maintenant accessible au covoiturage et aux véhicules électriques en plus des autobus;

... verso

- le projet inclut maintenant le raccordement des bretelles de la voie de desserte en direction nord à la hauteur du boulevard Saint-Martin Est;
- le projet exclut maintenant la bretelle d'accès qui avait été envisagée pour relier la rue Henry-Bessemer à l'échangeur des autoroutes 640 et 19. Cette bretelle, dont la réalisation avait été annexée au projet pour des raisons d'ordre pratique, a depuis été retirée vu l'urgence de la construire pour sécuriser l'accès au parc industriel de Bois-des-Filion, et pour solutionner rapidement un engorgement à l'unique accès existant.

Le Ministère souhaite finalement valider si le plan de mesures d'atténuation et de compensation proposé pour les milieux naturels est toujours jugé acceptable en regard de la récente Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. À défaut de l'être, le Ministère est disposé à proposer une nouvelle mesure de compensation prenant la forme d'une contribution financière.

Pour toute information additionnelle, je vous invite à communiquer avec Monsieur Jonathan Ménard au 450 680 6333, poste 38073.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Sylvie Laroche, a.-g.